

IMPOTS 2022

Nouvelles dates de déclaration



Départements

Déclaration en ligne

Dates limites

1 à 19



24 Mai

20 à 54



31 mai

55 à 976



08 Juin



Tous
départements

Déclaration papier

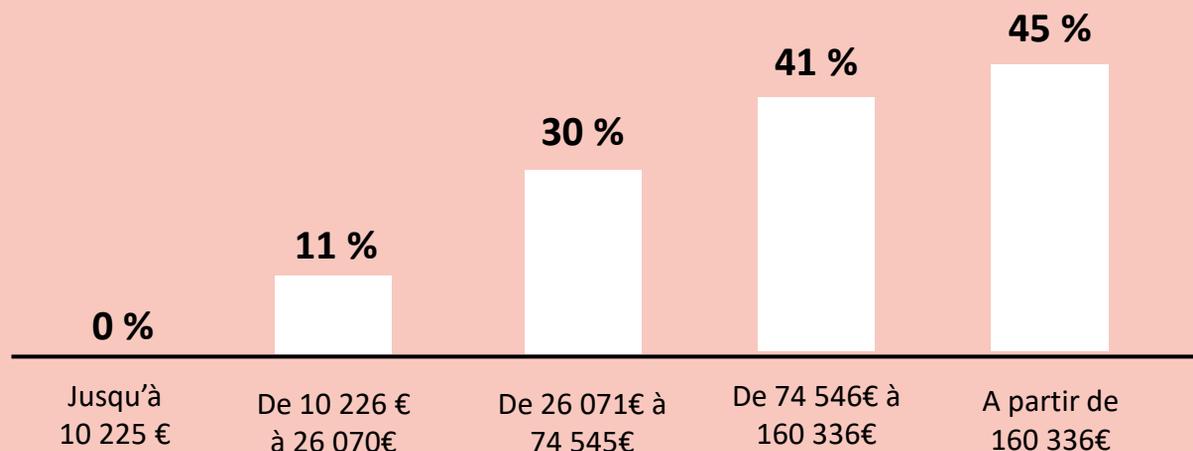


19 Mai

- Seuls les contribuables n'ayant pas d'accès internet à domicile peuvent faire une déclaration papier.
- Une déclaration tardive expose le contribuable à une première majoration de 10% de son impôt sur le revenu.



BARÈME PROGRESSIF APPLICABLE SUR LES REVENUS DE 2021



Le formulaire n°2042 sur papier ou en ligne de la déclaration de revenus doit mentionner **tous vos revenus : traitements, salaires, pensions de retraite, rentes viagères ainsi que les revenus fonciers.**

Le formulaire n°2042-RICI sert à signifier **les dépenses éligibles à des crédits d'impôt et réductions / déductions d'impôt.**

LOI FINANCES 2022

Principales mesures :

- Le **barème de l'impôt sur le revenu** est revalorisé de **1,4%**
- **Les versements effectués au profit d'organismes solidaires** offrent une réduction d'impôt de **75 %**, dans la limite maintenue à **1 000 €**.
- Allègement de **65% de la taxe d'habitation pour les 20% de ménages restants**, fin de la taxe d'habitation en 2023.
- Le **barème kilométrique** est revalorisé de **10 %** pour tenir compte de l'augmentation des prix supportée par les salariés qui vont au travail en voiture.

jj.bataillon@cles-patrimoine.fr

06 01 10 47 78

22, rue Pétoniaud Beaupeyrat
87000 LIMOGES

